



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 35932

Texte de la question

M Michel Margnes s'inquiète auprès de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, des conséquences fâcheuses que risque d'engendrer la reorganisation de la direction nationale des enquêtes douanières. Il lui rappelle l'efficacité notoire des agents de cette direction et la crainte qu'ils inspiraient - car il va falloir malheureusement parler au passé - aux fraudeurs. Disposant d'une compétence nationale, les fonctionnaires des douanes affectés à la DNED pouvaient agir avec rapidité et à tout moment sur l'ensemble du territoire, ce qui contribuait à renforcer leur crédibilité et leur permettait d'assurer le suivi de leurs missions. En régionalisant ce service, c'est leur arme principale, à savoir la possibilité d'enquêter sur tout le territoire, et son corollaire, l'efficacité, qui vont se trouver considérablement amoindris. Les agents ne sont d'ailleurs pas dupes et manifestent les plus vives inquiétudes quant à l'avenir même de leur profession. Il lui demande, en conséquence, quels objectifs il a voulu atteindre en démantelant un service qui avait fait ses preuves et dont la compétence et le renom avaient franchi les frontières de notre hexagone.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de création d'une direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières répond à la nécessité d'adapter le dispositif douanier de lutte contre la fraude à l'évolution des échanges internationaux. Les modifications envisagées ne traduisent nullement une volonté d'altérer l'efficacité des structures douanières concernées, puisqu'elles prévoient le regroupement des services d'enquête et de renseignement au sein d'une seule entité nationale, assorti d'un accroissement de moyens en personnels. L'amélioration de la synergie entre les services de contrôle nationaux et régionaux, qui a été recherchée, par ailleurs, en confiant de nouvelles responsabilités aux directeurs inter régionaux en matière de coordination de la lutte contre la fraude au plan régional, vise à renforcer la cohésion de l'ensemble des unités douanières en ce domaine, et non à assujettir les services nationaux d'enquête ou leurs échelons de province à des cloisonnements excessifs. Au demeurant, les chefs de ces échelons, qui, en complément de leurs missions traditionnelles, deviendront les adjoints des directeurs inter régionaux pour la mise au point et l'application de plans inter régionaux de contrôles, auront un rôle essentiel à jouer dans l'animation de la lutte contre la fraude au niveau régional.

Données clés

Auteur : [M. Margnes Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35932

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 406

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1756